ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

APVF

M. Edouard GEFFRAY
Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 28 octobre 2026

Le Président et le Vice-Président

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom de l'Association des Petites Villes de France à la suite de remontées de terrain de maires concernant la suppression des financements des petites déjeuners en zones REP.

Le dispositif des petits-déjeuners gratuits à l'école a été introduit en 2019 dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Son objectif initial était de garantir l'équité républicaine et de lutter contre la précarité alimentaire en permettant à tous les enfants, en particulier les plus modestes, de commencer la journée le ventre plein pour étudier dans de bonnes conditions. Cependant, dans le cadre d'arbitrages budgétaires (répercutés dès le PLF 2026), l'État a amorcé une suppression progressive de ce financement hors du périmètre de l'éducation prioritaire la plus difficile (REP+), imposant en parallèle une obligation de distribution sur 4 jours qui a achevé d'éteindre l'aide pour de nombreux territoires.

Sur le plan social et éducatif, le tarissement des aides de l'Etat accentue directement la précarité alimentaire des jeunes enfants vivant hors des territoires classés en REP+, les privant du seul repas équilibré et garanti de leur matinée. Ce désengagement ravive immédiatement le phénomène des élèves arrivant « le ventre vide » en classe, ce qui dégrade leurs capacités d'attention, de mémorisation et d'apprentissage dès les premières heures de cours. De plus, cette situation instaure une rupture d'égalité territoriale, puisque des familles aux revenus similaires se retrouvent traitées différemment selon le zonage administratif de leur école, souvent au détriment des zones rurales ou des petites villes.

Pour les communes, cette disparition des subventions se traduit par une pression financière et logistique immédiate, aggravée par un manque d'anticipation de la part des services de l'État qui a empêché les élus locaux de préparer sereinement leurs arbitrages budgétaires. Les collectivités se retrouvent prises de court, contraintes d'assumer seules le coût total des denrées en cours d'exercice scolaire sous peine de devoir annuler purement et simplement la distribution des repas.

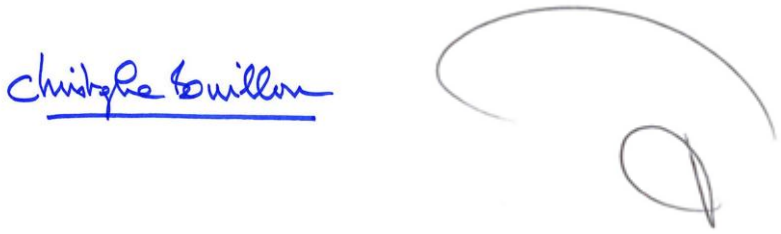
ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE
42, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 00 83 – contact@apvf.asso.fr
www.apvf.asso.fr

L'Association des Petites Villes de France est consciente de la nécessité, dans le contexte financier actuel, pour l'Etat et les collectivités territoriales, de prendre leur juste part au redressement des finances publiques. Ce redressement ne saurait cependant se faire au détriment des plus fragiles. Il en va de notre pacte républicain. Nous vous appelons par conséquent à revenir sur ces arbitrages.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin (Seine-Maritime)
Président de l'APVF

Jean-Michel MORER
Maire de Trilport (Seine-et-Marne)
Vice-Président de l'APVF



ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE
42, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 00 83 – contact@apvf.asso.fr
www.apvf.asso.fr